

**2024-054**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n°10****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

Séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-neuf octobre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

SOUS-DOMAINE

CULTURE

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.
Formant la majorité des membres en exercice.**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Jean-Louis RIO.**OBJET :**Désaffectation de
livres de la
bibliothèque
municipale**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Catherine ROI.**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal que, comme chaque année, la bibliothèque municipale dresse avec l'aide de la bibliothèque départementale la liste des ouvrages abîmés, usés, obsolètes ou périmés faisant partie des collections adultes et jeunesse.

Ces livres devant être sortis du patrimoine de la collectivité, il est nécessaire de les désaffecter et d'autoriser la bibliothèque municipale à procéder à son désherbage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- ☉ DÉCIDE de désherber la liste des ouvrages annexée à la présente délibération et dressée par la bibliothèque municipale ;
- ☉ AUTORISE celle-ci à les désaffecter ;
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur

CONVOCAION C.M. :
22/10/2024**AFFICHAGE DE LA**
CONVOCAION C.M. :
22/10/2024**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :**
12 VOIX POUR
01 ABSTENTION

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE

EXECUTOIRE

PAR RECEPTION EN

S/PREFECTURE LE :

30/10/2024

PAR PUBLICATION

LE : 30/10/2024

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Catherine ROI



Secrétaire de séance